

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la  
Municipalité d'Hébertville tenue le 4 mars 2024 à 19h00, à la salle du  
Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

**PRÉSENTS :**

M. Marc Richard, maire  
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1  
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2  
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3  
M. Tony Côté, conseiller district #4  
M. Dave Simard, conseiller district #5  
M. Régis Lemay, conseiller district #6

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**2. ADMINISTRATION**

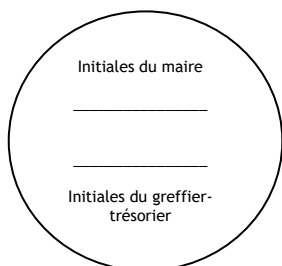
**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

7941-2024

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **Administration**
  - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024
  - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024
  - 2.4 Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024
3. **Résolutions**
  - 3.1 Autorisation d'encherir et d'acquérir certains immeubles lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiements des taxes municipales
  - 3.2 Vente d'immeubles pour défaut de paiements des taxes municipales
  - 3.3 Avis de motion - Règlement 570-2024 concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux
  - 3.4 Travaux de reconversion électrique de la remontée mécanique T-1 RBQ #296 - Paiement du décompte progressif #1
  - 3.5 Fonds régions et ruralité - Autorisation à déposer une demande d'aide financière pour le projet de passerelle illuminée
  - 3.6 Fonds régions et ruralité - Autorisation à déposer une demande d'aide financière pour le projet d'un gazebo au parc Curé-Hébert
  - 3.7 Fonds région et ruralité - Autorisation à déposer une demande d'aide financière pour le projet d'un espace d'accueil de la bibliothèque



municipale

- 3.8 Maison des jeunes La Zone - Acceptation de la soumission d'une thermopompe
- 3.9 Disposition d'une benne et compresseur - Cessation d'inventaire
- 3.10 Croix-Rouge Canadienne - Entente de services aux sinistrés 2023-2024
- 3.11 Dépôt de la 69<sup>e</sup> liste des nouveaux arrivants

#### 4. Correspondance

- 4.1 Crise des médias revendications de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est - Réponse du ministre du Patrimoine canadien
- 4.2 Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Réponse à la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

#### 5. Affaires nouvelles

- 5.1 Motion de félicitations - Qualité de la patinoire
- 5.2 Soutien financier à la délégation du Saguenay Lac-Saint-Jean lors de la 58<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec
- 5.3 Demande de commandite - Vins et fromages du Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA)

#### 7. Rapport des comités

#### 8. Liste des comptes

- 8.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville

#### 9. Période de questions

#### 10. Levée de l'assemblée

#### 2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

7942-2024

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024.

#### 2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

7943-2024

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

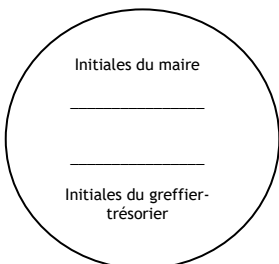
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

#### 2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

Aucun commentaire soulevé.

#### 3. RÉOLUTIONS

- 3.1 AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET D'ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES LORS DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DES TAXES MUNICIPALES



7944-2024

Considérant que la Municipalité a adopté le 5 mars 2024 une résolution autorisant le greffier-trésorier à transmettre l'extrait de l'état des taxes à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour qu'il soit procédé à la vente de certains immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité qu'une personne soit présente lors de la vente pour enchérir au nom de la Municipalité afin d'acquérir certains immeubles dont les taxes municipales ou scolaires demeurent impayées lors de la vente le 6 juin 2024;

Considérant que l'article 1038 du Code municipal prévoit que la Municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du Conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

Considérant que selon cette même disposition, l'enchère de la Municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le directeur général et greffier-trésorier, M. Sylvain Lemay, est autorisé à enchérir au nom de la Municipalité et à acquérir les immeubles identifiés en annexe sur lesquels des taxes demeurent impayées au moment de la vente, et ce, jusqu'au montant maximal de l'enchère prévu par le Code municipal;

Que la directrice Finance et Administration, Mme Kathy Fortin, est autorisée, à titre de substitut, en cas d'empêchement du directeur général et greffier-trésorier à enchérir au nom de la Municipalité et à acquérir les immeubles identifiés en annexe sur lesquels des taxes demeurent impayées au moment de la vente, et ce, jusqu'à concurrence du montant maximal de l'enchère prévu par le Code municipal.

### 3.2 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

7945-2024

Considérant que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, un extrait de l'état des taxes préparé par le greffier-trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

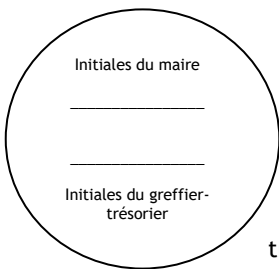
L'extrait de l'état des taxes incluant la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes.

Matricule	Taxes dues
1157 98 9430	882.66 \$
1162 62 3232	10 345.15 \$
1255 92 9124	6.09 \$
1360 78 6912	276.92 \$
1362 62 6185	5 689.23 \$
1563-43-1360	299 \$
1656 84 1704	2 532.45 \$
1760 02 8696	11 420.55 \$
1760 62 9245	8 394.01 \$
1761 28 4719	9 324.07 \$
1761 47 1429	6 852.51 \$
1761 62 9227	1 309.58 \$

Matricule	Taxes dues
1762 04 5191	6 301.05 \$
1762 10 4376	7 614.41 \$
1762 22 5814	6 393.49 \$
1762 34 9706	6 677.09 \$
1762 53 8167	13 695.62 \$
2157 59 5273	8 140.25 \$
2258 20 6771	8 436.95 \$

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le greffier-trésorier, M. Sylvain Lemay, transmette, avant le 20 mars 2024, au bureau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, l'extrait de l'état des taxes préparé par le greffier-



trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires jointes en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Qu'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à chaque centre de services scolaire ou de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés tels immeubles.

### **3.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 570-2024 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Avis de motion est par la présente donné par M. Tony Côté, conseiller, que sera déposé, à une séance ultérieure, le règlement 570-2024 qui a pour objet d'effectuer la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux. Ces districts étant au nombre de six (6), la nouvelle délimitation électorale étant identique à la précédente pour quatre (4) districts sur six (6), seuls les districts n° 4 et n° 6 sont quelque peu modifiés.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

### **3.4 TRAVAUX DE RECONVERSION ÉLECTRIQUE DE LA REMONTÉE MÉCANIQUE T-1 RBQ #296 - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #1**

**7946-2024**

Considérant l'octroi du contrat à MEL Solutions Électrotechniques pour les travaux de reconversion électrique de la remontée mécanique T-1 RBQ #296 du Mont Lac-Vert;

Considérant la recommandation de paiement émis par la firme Géniova consultants confirmant que les montants mentionnés sont conformes aux termes du contrat et à l'état des travaux;

Considérant l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux effectués et d'autoriser le paiement du décompte progressif #1 tel que recommandé par la firme Géniova consultants à MEL Solutions Électrotechniques en référence à la facture PSINV111601 au montant de 151 439,32 \$ taxes incluses incluant une retenue contractuelle de 10 %.

Ces travaux seront défrayés à même l'aide financière reçue dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme et par le fonds du règlement 543-2022.

### **3.5 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE PASSERELLE ILLUMINÉE**

**7947-2024**

Considérant que le Programme Fonds régions et ruralité (FRR) vise le rayonnement des régions;

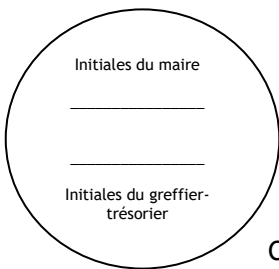
Considérant la volonté d'ériger une œuvre qui marquera les festivités du 175<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la municipalité d'Hébertville;

Considérant que le Comité des festivités du 175<sup>e</sup> a soumis la proposition d'une passerelle illuminée au-dessus de la chute des Aulnaies;

Considérant que les travaux sont estimés à 129 938,79 \$, qu'ils sont admissibles à une aide financière de 80 % via le FRR et que la participation municipale sera de 25 987 \$;

Considérant que la municipalité d'Hébertville désigne la directrice générale adjointe, Mme Lucie Lavoie, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Tony



Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la directrice générale adjointe, Mme Lucie Lavoie, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au Programme de Fonds régions et ruralité.

D'assumer la portion des coûts municipaux à même le surplus accumulé non-affecté.

**3.6 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'UN GAZEBO AU PARC CURÉ-HÉBERT**

**7948-2024**

Considérant que le Programme Fonds régions et ruralité (FRR) vise le rayonnement des régions;

Considérant que le projet d'implantation d'un gazebo au parc Curé-Hébert permettra la tenue de plusieurs animations communautaires;

Considérant que les travaux sont estimés à 33 170,80 \$, qu'ils sont admissibles à une aide financière de 80 % via le FRR soit un montant de 26 536,64 \$ et que la participation municipale sera de 6 634,16 \$;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la directrice générale adjointe, Mme Lucie Lavoie, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au Programme de Fonds régions et ruralité.

D'assumer la portion des coûts municipaux à même le surplus accumulé non-affecté.

**3.7 FONDS RÉGION ET RURALITÉ - AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'UN ESPACE D'ACCUEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**7949-2024**

Considérant que le Programme Fonds régions et ruralité (FRR) vise le rayonnement des régions;

Considérant que dans la résolution 7821-2023 le Conseil autorise la signature du bail avec la communauté Chrétienne d'Hébertville concernant la location des espaces pour l'occupation de la bibliothèque municipale dans le presbytère;

Considérant que pour poursuivre les activités de la bibliothèque municipale au presbytère, l'aménagement d'un accueil est requis et sera partagé avec l'Académie des Porteurs de Musique;

Considérant que les travaux sont estimés à 15 490,27 \$ et consistent à retirer les armoires de cuisine, refaire le plancher et concevoir un mobilier d'accueil;

Considérant que le projet d'aménagement d'un espace d'accueil a obtenu l'appui financier de 3 750 \$ du Fonds d'aide au Développement du milieu de la Caisse des Cinq-Cantons;

Considérant que ce projet est admissible à une aide financière via le FRR soit un montant de 11 116,27 \$ et que la participation municipale sera de 624 \$;

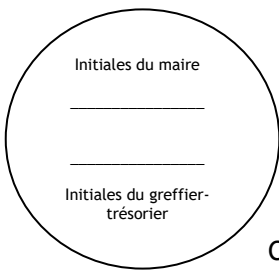
Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la directrice générale adjointe, Mme Lucie Lavoie, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au Programme de Fonds régions et ruralité.

D'assumer la portion des coûts municipaux à même le surplus accumulé non-affecté.

**3.8 MAISON DES JEUNES LA ZONE - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'UNE THERMOPOMPE**

**7950-2024**



Considérant que l'opération de la Maison des Jeunes durant la période estivale amène des enjeux de chaleur dans le bâtiment;

Considérant l'offre de services de Réfrigération et Climatisation MCB au montant de 10 002,83 \$ taxes incluses pour l'installation d'une thermopompe à la Maison des jeunes La Zone;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de services de Réfrigération et Climatisation MCB au montant de 10 002,83 \$ taxes incluses pour l'installation d'une thermopompe à la Maison des jeunes La Zone.

De payer cet investissement à même le fonds de roulement de la Municipalité et de le rembourser sur une période de deux (2) ans.

### **3.9 DISPOSITION D'UNE BENNE ET COMPRESSEUR - CESSATION D'INVENTAIRE**

**7951-2024**

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée pour la benne de camion lors de l'appel d'offres publié en octobre 2023 pour la vente de divers items en inventaire;

Considérant la proposition reçue de Distribution Styve Larouche pour l'acquisition de la benne et du compresseur pour un montant de 4 599 \$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de Distribution Styve Larouche pour l'acquisition de la benne et du compresseur pour un montant de 4 599 \$ taxes incluses.

Que le directeur général et greffier-trésorier, M. Sylvain Lemay, soit autorisé par la présente à signer tous documents relatifs à cette transaction.

### **3.10 CROIX-ROUGE CANADIENNE - ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS 2023-2024**

**7952-2024**

Considérant les services d'accueil, d'information, d'hébergement, d'alimentation, d'habillement de secours et de premiers soins inclus dans l'entente avec la Croix-Rouge;

Considérant que la contribution demandée à la Municipalité est de 0,20 \$ par personne;

Considérant que la population municipale s'élève à 2 656 personnes;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le maire, M. Marc Richard et le directeur général, M. Sylvain Lemay, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité d'Hébertville.

De payer la somme de 531,20 \$ pour assurer la contribution municipale pour les années 2024 et 2025.

### **3.11 DÉPÔT DE LA 69E LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

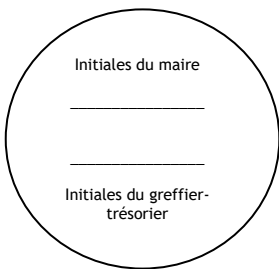
**7953-2024**

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Annie Larouche et Frédéric Boily au 111 chemin des Deux Lacs  
Guylaine Gagnon, 49 rang St-Isidore  
Nicole Desgagné, 157 rue de la Montagne

D'accepter la 69<sup>e</sup> liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

## **4. CORRESPONDANCE**



#### **4.1 CRISE DES MÉDIAS REVDICATIONS DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - RÉPONSE DU MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN**

L'honorable Pascale St-Onge, ministre du Patrimoine canadien, répond à la résolution 7869-2023 concernant la crise des médias et la revendication de la MRC de Lac-Saint-Saint-Est.

#### **4.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - RÉPONSE À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable avise la Municipalité que la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour le rang 3 n'a pas été retenue.

### **5. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **5.1 MOTION DE FÉLICITATIONS - QUALITÉ DE LA PATINOIRE**

La municipalité d'Hébertville adresse une motion de félicitations et de remerciement à toute l'équipe des travaux publics pour la qualité de la patinoire municipale.

7954-2024

#### **5.2 SOUTIEN FINANCIER À LA DÉLÉGATION DU SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN LORS DE LA 58E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder une aide financière de 30 \$ au Regroupement loisirs et sports Saguenay Lac-Saint-Jean pour Malek Boucher, un athlète d'Hébertville qui participera aux Jeux du Québec à Sherbrooke.

7955-2024

#### **5.3 DEMANDE DE COMMANDITE - VINS ET FROMAGES DU CENTRE RÉGIONAL DES JEUNES AGRICULTEURS (CRJA)**

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De se procurer deux (2) billets, pour un total de 140 \$, pour la soirée de vins et fromages du Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA) qui aura lieu le 20 avril prochain.

### **6. RAPPORT DES COMITÉS**

#### **LA CONSEILLÈRE MME CAROLINE GAGNON**

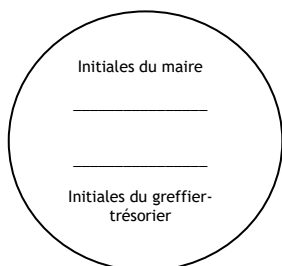
La conseillère Mme Caroline Gagnon informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 12 février;
- Soirée pour la Corporation de développement;
- Réunion de la Commission des loisirs.

#### **LA CONSEILLÈRE MME MYRIAM GAUDREULT**

La conseillère Mme Myriam Gaudreault informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 12 février;
- Réunion du Conseil d'administration de l'Office de l'habitation secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est;
- Réunion du Comité d'administration du Havre Curé-Hébert;



- Réunion du Comité d'administration des appartements Delphine, La Pionnière.

#### **LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY**

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 12 février;
- Réunion du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur Sud;
- Comité finances et budget.

#### **LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ**

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 12 février.

#### **LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD**

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 12 février;
- Réunions du Comité d'administration des appartements Delphine, La Pionnière.

#### **LE CONSEILLER M. RÉGIS LEMAY**

Le conseiller M. Régis Lemay informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité finances et budget.

#### **LE MAIRE M. MARC RICHARD**

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Séance ordinaire du 12 février;
- Réunion du Conseil d'administration du Parc industriel secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est;
- Réunion du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur Sud;
- Réunion du Comité administratif de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- Participation à l'encan de la Fabrique;
- Souper clôture du carnaval conseil 6509 des Chevaliers de Colomb;
- Participation au pionnier de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- Suivis des dossiers avec la direction générale.

### **7. LISTE DES COMPTES**

#### **7.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

7956-2024

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

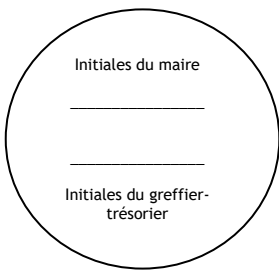
D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 210 795,05 \$.

### **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Précisions sur les propriétés en ventes pour taxes;





- Précision sur la Politique des chemins privés;
- Précisions sur les comptes de la Municipalité.

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

#### **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19h40.

---

MARC RICHARD  
MAIRE

---

SYLVAIN LEMAY  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

